

OBA

Société par actions simplifiée au capital de 65.000 euros
Siège social : GRENOBLE (38000) - 48 Boulevard Gambetta

819 646 225 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin
A neuf heures,

Les associés de la société **OBA**, société par actions simplifiée au capital de 65.000 euros, divisé en 6.500 actions de 10 euros de nominale chacune, dont le siège est situé à GRENOBLE (38000) – 48 Boulevard Gambetta, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emeric GOHORY, en sa qualité de Directeur Général de la société G.E.M DEVELOPPEMENT, Présidente de la société.

Monsieur Olivier BARROT assume les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 6.500 actions sur les 6.500 actions émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

(...)

Puis, il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de dénomination de la société et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Présentation est ensuite faite des rapports de la Présidente sur les comptes et sur les conventions réglementées. Les comptes annuels sont également présentés.

Ces présentations faites, la discussion est ouverte.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société à compter de ce jour pour adopter la dénomination suivante : STEP TWO.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier corrélativement à compter de ce jour l'article 3 des statuts de la société comme suit :

« ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination sociale est :

STEP TWO

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Cabinet PEYRET-GOURGUE & Associés à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

La Présidente
La société GEM DEVELOPPEMENT
Monsieur Emeric GOHORY

Signé par :

3BA1BE01A69B454...

Le Secrétaire
Monsieur Olivier BARROT

Signé par :

235925356FCC432...